

**2024-030**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :

Demande subvention

2024 de l'Association

Restos du cœur AD11

CONVOCACTION C.M. :
28/03/2024**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
28/03/2024REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 21****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.**PROCURATIONS :** Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine ROI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention en date du 03 novembre 2023 de l'Association « Les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » de Carcassonne pour l'année 2024.

Cette association, fondé par Coluche en 1985, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. De plus, la situation sanitaire actuelle, génératrice de précarité accrue, créée de plus en plus de demandes et de besoins.

Aussi, il demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ☉ DÉCIDE d'accorder une subvention de 80,00 € à l'Association Resto du Cœur AD11 pour l'année 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la somme sera inscrite à l'article 65748 au budget primitif 2024 ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
08/04/2024

PAR PUBLICATION
LE : 08/04/2024

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance